

L'ENSEIGNE 3.0

MARS 2025

La répartition des ressources : un exercice de collégialité

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Lors de l'Assemblée générale annuelle de 2023, le SPCSL se dotait d'un tout nouveau comité temporaire dont le mandat visait, dans un premier temps, la proposition de principes guidant la répartition des ressources en vue de l'adoption du projet de répartition en CRT. Il nous semblait pertinent, aujourd'hui, de rappeler les différentes étapes des travaux du Comité syndical de répartition des ressources.

Déjà, au printemps 2024, le comité rencontrait le Conseil syndical à deux reprises, d'abord pour expliquer le projet de répartition aux délégué.e.s, puis pour présenter le résultat de l'analyse de celui-ci. Si l'objectif visait initialement la compréhension des choix locaux, il est devenu plus clair, pour les membres du comité, que ces choix locaux (une allocation pour la coordination de programme plus généreuse que dans l'ensemble du réseau, le financement du Centre Alpha et d'un projet de mobilité internationale, etc.) résultaient en un déficit systématique du volet 2, déficit épongé par les ressources dédiées à l'enseignement (volet 1). Après avoir régulièrement présenté l'état d'avancement de ces travaux en Conseil syndical au cours de la dernière année, ainsi qu'en assemblée générale, le comité a saisi l'Assemblée d'une question qui est demeurée en suspens lors de l'AG du 12 mars 2025 : acceptons-nous collectivement de financer certains projets ainsi que les activités du volet 2 avec les ressources dédiées à l'enseignement?

En d'autres mots, les choix locaux (que ceux-ci résultent de décisions prises en AG antérieurement ou qu'ils soient le fait de « pratiques laurentiennes ») excèdent les ressources prévues pour les activités du volet 2, ce qui se traduit par une ponction systématique dans le volet 1. Un des scénarios proposés par le comité permettrait d'ailleurs de réassigner environ 2.5 ETC au volet 1 (deux profs et demi!) Ça veut dire quoi concrètement? En resserrant la répartition des ressources au volet 2, ces ressources pourraient retourner dans les départements qui seraient alors en mesure de choisir l'utilisation la plus adéquate : abaisser le nombre d'étudiants dans les classes, allouer plus de ressources pour la coordination de programme, pour la supervision et/ou la coordination des techniciens en travaux pratiques, etc.

En date d'aujourd'hui et après moult discussions, force est de constater que la réalité de chaque département est si différente qu'il devient difficile d'arriver à proposer des balises qui conviendraient à tout le monde tout en respectant le principe d'équité. Le statu quo reconduirait des pratiques qui répartissent les ressources pour répondre aux besoins spécifiques de certains départements ou aux services qu'ils offrent à la communauté. La question pertinente à nous poser est peut-être la suivante : acceptons-nous collectivement de reconduire les choix faits par le passé ou souhaitons-nous adopter en assemblée le projet de répartition qu'iraient défendre les membres du CRT?

La parole est à vous.

MOT CROISÉ SYNDICAL GRILLE N° 3



Vous pouvez vous amuser à compléter la plus récente grille du SPCSL créée par Jonathan Ruel. Des copies papier sont aussi disponibles au B161!

À VENIR

MARS

26

**Conseil
syndical**
F157, 12h

AVRIL

2

**Réunion
CD/CP**
14h

AVRIL

8

**5 à 7
intersyndical**
16h30, Salon
du personnel

AVRIL

23

**Assemblée
générale
d'élections**
C115, 12h

L'ENSEIGNE 3.0

MARS 2025

CONVENTION COLLECTIVE 2023-2028 : LES NOUVEAUTÉS!

Dans cette rubrique, nous vous présenterons les nouvelles dispositions de la convention collective 2023-2028 qui viennent encadrer nos conditions de travail. Dans cet article, et en suivi des travaux du comité syndical sur la répartition des ressources, nous abordons les problématiques en liens avec la tâche enseignante (volet 1) et celle liée au travail de coordination (volet 2) ainsi que les gains obtenus.

Volet 1 et volet 2 : la liste des problématiques identifiées par la FNEEQ

Un exercice de consultation en 2022 préparant à la dernière ronde de négociation avait permis de dresser une liste des problématiques qui illustrent les difficultés rencontrées par les enseignant.es. Voici un rappel de quelques problématiques identifiées dans l'ensemble du réseau collégial :

Volet 1 : La tâche d'enseignement

- La lourdeur de la tâche enseignante suscite des effets néfastes, dont le stress, l'épuisement professionnel, le présentéisme et un taux élevé de congés.
- Les ressources enseignantes allouées à un collège négligent plusieurs particularités de ses étudiantes et ses étudiants, par exemple leurs profils et leurs différents parcours scolaires.
- Les ressources allouées au volet 1 de la tâche d'enseignement à l'annexe I-11 et celles allouées aux annexes I-2 et I-13 sont insuffisantes.
- Les ressources enseignantes allouées pour soutenir les étudiantes et étudiants en situation de handicap ou avec besoins particuliers (EESH-EBP) sont insuffisantes et leur déploiement dans plusieurs collèges ne mène pas à des améliorations durables des conditions d'enseignement et d'apprentissage. De plus, la proportion de ces ressources qui doit servir à l'ouverture de postes est trop basse.
- Dans plusieurs collèges, une pression est exercée auprès des enseignantes et des enseignants pour participer aux activités de promotion des collèges, notamment à l'extérieur des périodes de disponibilité alors que cela ne fait pas partie de la tâche enseignante.
- Les ressources enseignantes allouées ne permettent pas un ratio enseignant.es/étudiant.es suffisant dans certains contextes d'enseignement pratique, ce qui implique des enjeux de santé et sécurité.
- Les tâches connexes à l'enseignement entraînent une lourdeur dans la charge globale des enseignantes et des enseignants, particulièrement dans les petits cégeps et les petits départements.

Volet 2 : Des fonctions liées aux responsabilités collectives

- Certaines professeures ou certains professeurs, notamment celles et ceux assumant des tâches de coordination, sont souvent obligé-es de travailler durant la période de vacances pour permettre le bon fonctionnement du collège ou pour éviter une surcharge de travail à la rentrée.
- Les ressources enseignantes allouées aux activités autres que celles inhérentes à l'enseignement, notamment aux fins de coordination (département, programme et stages) et de soutien aux programmes ou de centres d'aide, sont insuffisantes et ne tiennent pas compte de l'ensemble des tâches effectuées ni des réalités locales.

Le financement des ressources : un déséquilibre entre le volet 1 et le volet 2

Au cours des deux dernières rondes de négociation, des gains plus importants, considérant son poids relatif, ont été obtenus pour financer les activités du volet 2, notamment la coordination de stage et de programme. En revanche, les seules améliorations obtenues au volet 1 concernent seulement des disciplines : Éducation physique et Soins infirmiers. À Saint-Laurent, l'ajout de ces nouvelles ressources se traduit comme suit:

Activités	ETC
Volet 1	
Éducation physique (cours de 30 heures) Annexe I-11	+ 0.27
Soins infirmiers (pour l'enseignement clinique en stage) Annexe I-16	+ 1.34
Volet 2 Annexe I-2	
Coordination de programme	+ 0.53
Coordination de stage en Soins infirmiers	+ 0.36
Coordination de stage à supervision indirecte des programmes techniques excluant Soins infirmiers	+ 0.19
Réalisation d'activités liées au cycle de vie d'un programme (développement, implantation et évaluation)	+ 0.37

Pour une répartition cohérente et démocratique

Puisque le financement obtenu ne se traduit pas toujours de manière concrète dans la tâche des enseignant.es, des choix locaux peuvent permettre de corriger certains problèmes liés à la répartition des ressources enseignantes. Le travail du comité syndical sur la répartition des ressources et les dernières discussions en conseil syndical ou en assemblée nous ont rappelé combien il est difficile de faire des arbitrages locaux sur les règles de répartition en regard des besoins variés et des revendications légitimes de l'ensemble des enseignant.es en ce qui concerne la lourdeur de la tâche. Alors que nous poursuivons nos travaux sur ce sujet, peut-être devrions-nous garder à l'esprit l'importance de concilier les enjeux soulevés à l'échelle nationale et nos choix locaux dans un souci de cohérence avec l'ensemble du réseau. Au-delà des besoins individuels et des réalités propres à chaque département, il faut se rappeler que nous évoluons dans un contexte de sous-financement qui nuit autant à la mission du volet 1 qu'à celle du volet 2. La transparence dans l'allocation des ressources et la participation des membres dans l'exercice proposé par le comité syndical sur la répartition des ressources sont importantes et nécessaires afin de rendre plus forte notre emprise syndicale pour défendre nos conditions de travail.

L'ENSEIGNE 3.0

MARS 2025

L'EXPERTISE EN RECHERCHE AU COLLÉGIAL MENACÉE PAR LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Saviez-vous qu'il existe toutes sortes d'incitatifs pour favoriser la recherche au collégial ?

Par exemple, saviez-vous que les projets de recherche universitaire financés par les gouvernements du Québec et du Canada peuvent bénéficier de montants supplémentaires pour l'inclusion dans leur équipe de chercheur-ses de collègue pour peu que ces personnes soient détentrices d'un doctorat?

D'ailleurs, saviez-vous que depuis 2024 nous avons un Bureau de l'innovation et de la recherche (BIR) au collége dont le mandat est de coordonner la recherche au sein du cégep et de favoriser le rayonnement des retombées de la recherche pour la formation collégiale? Nous avons aussi deux centres collégiaux de transfert de technologie, Artensio et le Cteau, auxquels participent des professeur-es et des étudiant-es du Cégep.

Le gouvernement du Québec a mis sur pied des programmes de recherche et de subvention aux chercheur-ses de collègue :

- le [Programme d'aide à la recherche et au transfert \(PART\)](#);
- le [Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage \(PAREA\)](#);
- le [Programme d'aide à la diffusion des résultats de recherche au collégial \(PADRRRC\)](#);
- le [Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques \(PREP\)](#).

Plusieurs opportunités de financement s'offrent donc aux professeur-es de cégep qui souhaitent contribuer à leur manière à l'avancement scientifique du Québec.

Mais voilà qu'à deux semaines de la date limite de dépôt des demandes pour le concours 2025 du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), on apprenait que le ministère de l'Enseignement supérieur reportait indéfiniment le PAREA « afin de permettre un meilleur arrimage entre les programmes de subvention et l'année financière en cours », comme on pouvait le lire dans une lettre envoyée aux directions des cégeps. Pour la FNEEQ, [qui a commenté la nouvelle](#), ce n'est rien de moins qu'une nouvelle illustration des coupures budgétaires imposées aux cégeps par le gouvernement Legault.

La suspension du PAREA, qui offre une rare opportunité de recherche aux personnes qui ne sont pas détentrices diplôme de 3e cycle, survenue de manière inopinée, compromet ainsi le développement de nouvelles avenues de recherche en stoppant notamment le déploiement de projets en cours, comme s'en sont alarmés les chercheur-es en éducation du cégep André-Laurendeau [dans une lettre ouverte à La Presse](#). Tout cela n'annonce rien de bon pour l'avenir de la recherche au collégial.

Le financement des cégeps au Québec est alloué en fonction de la formule FABRES, composée de six volets (F-A-B-R-E-S). Ajouté en 2019, le « volet R » vise notamment à financer la recherche au collégial.

Selon Maude Genest-Denis du BIR, « cette décision de suspendre à la dernière minute et pour une durée indéterminée le seul programme dédié à la recherche en pédagogie collégiale aura pour effet d'exclure une grande partie de l'expertise active en pédagogie de l'enseignement supérieur. » En fait, ce risque d'invisibiliser le point de vue des chercheur-es du collégial pourrait aussi avoir pour conséquence de faire en sorte que les cégeps demeurent de simples objets de recherche plutôt que d'être intégrés dès le départ dans la conception même des projets de recherche universitaires.

INVITATION DU COMITÉ DE MOBILISATION

Camarades,

Le comité de mobilisation vous invite à participer à sa première activité, un **5 à 7 intersyndical de mobilisation**. Cette activité a un double objectif : rassembler celles et ceux qui souhaitent faire vivre politiquement notre syndicat et organiser une action en suivi du dépôt du budget par le ministre Girard.

Ce dernier a bel et bien annoncé que le gouvernement Legault entend poursuivre ses mesures de resserrement budgétaire, notamment en accentuant les gels et les coupures dans la fonction publique. Concrètement, cela impliquera de réaliser les mêmes tâches, sinon davantage, avec des ressources de plus en plus limitées.

Nous invitons donc celles et ceux qui veulent exprimer collectivement leur opposition à ces mesures à se joindre à nous au **Salon du personnel (local adjacent à la Cafétéria) le mardi 8 avril à 16h30!** Des boissons et des grignotines seront servies!

Le comité de mobilisation